

Projet national CII-MAMAC: Quelle suite et quelles perspectives?

Mira Schwab

Fribourg, le 2 septembre 2010



L'intégration de la CII au niveau fédéral

- La CII a gagné en importance
- La collaboration entre les offices fédéraux s'est nettement améliorée



Nouvelle organisation au niveau national

Groupe de pilotage CII national

- Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- SECO (Direction du travail-DA)
- OFAS (Domaine de prestation AI)
- OFFT

Groupe de coordination CII national

- Association des offices suisses du travail (AOST)
- Conférence des offices AI (COAI)
- Conférence suisses des institutions d'action sociale (CSIAS)
- Initiative des villes: Politique sociale
- SUVA

Bureau CII

SECO, OFAS, OFFT



Rôle des 3 organes

Groupe de pilotage CII national (GP CII)

- Organe politico-stratégique
- Vise à optimiser la CII et à coordonner l'ensemble du système de sécurité sociale

Groupe de coordination CII national (GC CII)

- Développer et coordonner la mise en oeuvre de la CII dans le travail quotidien
- Décisions stratégiques prises par le groupe de pilotage en constitueront les fondements

Bureau CII

- Soumis au groupe de pilotage national
- Soutien le groupe de pilotage et le groupe de coordination sur le plan professionnel et organisationnel
- Centre de compétence en matière de CII et guichet d'informations de l'administration fédérale
- Coordonne et possède une vue d'ensemble sur les activités CII
- Lien entre les organes nationaux CII, les divers partenaires CII et les cantons



Thèmes principaux CII

- Coordination en terme de placement
- Achat de mesures d'intégration
- Passage du marché secondaire au marché primaire de l'emploi
- Prévention – Reconnaître rapidement les problèmes de santé et sociaux
- Considérer les aspects de formation
- Aspects institutionnels (conditions cadres)



L'intégration de la CII dans les cantons

- Présence du canton de FR dès le début
- Développé la CII de manière structurée
- Tiré les leçons de MAMAC et
- Appliqué les principes de MAMAC à l'ensemble de la CII cantonale
- Vivre la CII comme contraignante resp. comme un „reflexe naturel“



Financement CII

- Accord avec les cantons dans le cadre de l'Ordonnance sur l'indémnisation des frais d'exécution de la LACI
- Responsabilité des cantons
- Marge de manoeuvre relativement grande et souple
- En cas de besoin, soulever le thème dans le cadre des organes CII nationaux



**„De la CII passant par MAMAC de retour
à la CII“**

Merci de votre attention!